

nombre passa outre. Dans la quinzaine de Pâques, l'évêché était encombré de personnes tombées dans la réserve ; Mgr., voyant cet état de choses et n'ayant pas l'appui du gouvernement, comme il l'avait espéré dans le principe, leva la réserve. En effet, malgré le tort que cette dépréciation fit aux sauvages, comme ils sont tenus en tutelle et que le gouvernement, qui est leur administrateur, laissait les choses aller leur train, Mgr. ne voulait plus prolonger sa défense, devant une autorisation aussi formelle de l'exécutif. Depuis ce temps la vente du bois a toujours continué, et la paroisse de Sainte-Philomène, comme celles déjà citées, prend son bois dans la réserve.

En 1803, un cultivateur, du nom de Pierre Reid et résidant dans la partie qui forme aujourd'hui la paroisse de Chateauguay, ayant un de ses fils, âgé de douze ans, depuis longtemps retenu sur son lit de douleur par une infirmité, qui menaçait de devenir chronique, et qui paraissait devoir le priver de l'usage de ses membres, fit vœu d'aller en pèlerinage au Lac des Deux-Montagnes. Un des messieurs de Saint-Sulpice, desservant cette mission, avait autrefois fait ériger un calvaire sur le sommet de la montagne, qui s'élève à quelques pas derrière l'église. Pierre Reid, qui avait dans sa jeunesse voyagé au Nord-Ouest, avait suivi la coutume des bons *couvreurs des bois*, de faire halte à la mission du Lac et de monter au calvaire, afin d'obtenir un heureux voyage.

Il se rappela donc sa confiance d'autrefois dans ce monument religieux. Le lendemain de son vœu il prend un canot et se rend au Lac, se confesse, communie et fait le pèlerinage des chapelles du Calvaire. Au bout de deux jours, il s'en revient à Chateauguay, ayant laissé son canot sur la rive sud du lac Saint-Louis, pour être de re-